

même, qu'il s'en éloigne de 50. lieues, sans pouvoir rentrer de trois ans, & cela sous peine de la vie. Le Chef de la République, dit Gonfaloures, change tous les deux mois, les deux Affecteurs sont deux Religieux, l'un Dominicain, l'autre Franciscain. La Chambre de Justice est composée de plusieurs Docteurs en Droit, choisis dans les Pais éloignés de 50. lieues, & sont changés tous les six mois. Voilà des précautions singulieres pour le bon ordre. Cet Etat a de revenu 150000. écus; le Pais est fertile, excepté en grains, & riche par le commerce & les Manufactures de soye.

Les Institutions arbitraires se remarquent dans la République de Raguse en Dalmatie: L'âge, dit-on, s'y compte non du jour de la naissance, mais de la conception. Cela ne revient-il pas au même? à moins qu'on n'ait une regle sûre pour la difference de l'intervale, entre la conception & la naissance: Autre usage singulier. Si un Noble épouse une veuve, leurs enfans sont exclus des Charges.

Les Royaumes ou Etats en-deçà de l'Italie, nous sont assez connus: Portugal, Espagne, France, Angleterre, Suede, Dannemark, Lorraine, Hollande, ont trop de rapport à nous par les nouvelles courantes qui interessent l'Europe, pour avoir besoin d'en marquer les particularités.

En parlant de la Maison Royale de Portugal, on marque pour ses branches celle d'Oropesa, de Lêmes, de Castro, & de Cadaval, sans marquer à quel degré chacune est éloignée de la tige: Le Clergé possède les deux tiers des terres du Royaume; le Roi en a bien sa part tirant le tiers du revenu des Evêchés, dont il fait des pensions. Son autorité est bornée, dit-on, par les Etats; la nomination aux Bénéfices, ne lui appartient point, mais aux Capitulaires: On sçait les domaines & les établis-